

Une inscription commémorative de l'Escalade de Genève (1602)

Autor(en): **Deonna, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **2 (1952)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-77833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ludwigs des Deutschen und Schaffung eines Nonnenkonvents bei diesem Kloster; um 870 Erhebung der Gebeine der Heiligen, Bildung einer Chorherrenkongregation und Bau einer Kirche auf Veranlassung Karls des Dicken durch Vermittlung Bischof Theodors; 874 Bau des linksufrigen Münsters und Übersiedlung des Frauenkonvents unter Äbtissin Berta ohne völlige rechtliche Trennung, Weihe durch Bischof Gebhard von Konstanz; Güterbestätigung für die Chorherrenkongregation.

Wenn wir damit in wesentlichen Punkten zur Ablehnung der Thesen Egloffs gekommen sind, so möchten wir immerhin ausdrücklich das große Verdienst hervorheben, die ganzen Fragen wieder in Fluß gebracht und gewisse festgefahrene Ansichten grundsätzlich in Frage gestellt zu haben. Man wird daher mit weniger Vorurteilen an die Probleme herantreten können. Das Bild, wie es uns jetzt erscheint, wäre ohne seine Arbeit nicht denkbar.

UNE INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE L'ESCALADE DE GENÈVE (1602)

Par W. DEONNA

Les collections lapidaires du Musée d'Art et d'Histoire, à Genève, conservent le fragment d'une inscription latine gravée sur pierre¹:

..MAXIMVM ET METV..
..RECORDAMINI ET PV..
..FRATRIBVS VESTRIS..
..RIS ET FILIABVS VES..

Elle était intacte au temps de Jaques Flournois (1637—1693) dans les dernières années du XVII^e siècle²; il l'a vue encastree dans les murs des fortifications³ de Rive, et il en a donné la transcription complète dans ses *«Inscriptions modernes de Genève»*, dont le manuscrit, souvent utilisé par les érudits modernes, est resté inédit⁴:

¹ DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, 1929, n° 963 (invent. n° 105); *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, 1915, 113, n° 105.

² Les dernières inscriptions mentionnées par Flournois ont été découvertes en 1692: FLOURNOIS, 38, dalle funéraire de Bruay, «en agrandissant le flanc du bastion de Hesse»; *ibid.*, dalle funéraire de Willemand, *Pierres sculptées*, n° 485.

³ Sur les fortifications de Genève, cf.: MASSÉ, *Essai sur les anciennes enceintes de Genève*, 1846; DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, 1905, 90 sq., Les fortifications; DEONNA, *Nos anciens et leurs œuvres*, 1915, 113, n° 228, réf.; *Pierres sculptées*, 365, n° 1, réf.; *Les anciennes représentations de l'Escalade, Geneva*, XXX, 1952, 5 et n., réf.; BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, 1946, passim.

⁴ Société d'histoire de Genève, Ms 215, 30. «Au même boulevard de Rive. Ne timete, etc.» — Nous reproduisons en capitales les lettres qui subsistent.

Ne timete ab istis sed Do
minum MAXIMVM ET METV
endum RECORDAMINI ET PV
gnate pro FRATRIBVS VESTRIS et fi
liis vestRIS ET FILLIBVS VESTris
et uxoribus vestris et do
mibus vestris. Neh. 4, 14.

Après la démolition des fortifications en 1848, ce fragment fut utilisé dans la construction du pont des Tranchées ⁵, en 1850; celui-ci ayant à son tour disparu, il est entré dans les collections lapidaires de Genève à une date que nous ne pouvons préciser.

Le texte est emprunté au prophète Néhémie, chap. IV, v. 14. Les Juifs relèvent les murs de Jérusalem, et leurs ennemis, irrités, leur déclarent la guerre, disant:

«Ils ne sauront et ne verront rien, jusqu'à ce que nous entrions au milieu d'eux. Nous les tuons et nous ferons cesser l'ouvrage». Des Juifs, qui demeurent parmi l'ennemi, avertissent leurs compatriotes du danger qu'ils courent:

«ils vinrent jusqu'à dix fois nous dire leur dessein, de tous les lieux d'où ils revenaient vers nous».

Aussi le peuple de Jérusalem veille, en armes:

«Je plaçai donc dans le bas, derrière la muraille, aux endroits découverts, le peuple, par familles avec leurs épées, leurs javelines et leurs arcs. Puis je regardai et je me levai, et je dis aux principaux, aux magistrats, et au reste du peuple: Ne les craignez point; souvenez-vous du Seigneur, qui est grand et redoutable, et combattez pour vos frères, vos fils et vos filles, vos femmes et vos maisons».

Ces paroles conviennent bien à la destination qu'on leur a donnée à Genève, être gravées sur les murs de l'enceinte. De plus, certaines d'entre elles évoquent par analogie un événement marquant de l'histoire genevoise, l'Escalade de 1602. Les Savoyards ont, eux aussi, tenté de pénétrer par ruse dans la cité; comme les Juifs, les Genevois avaient cependant été avertis de leurs desseins; et le peuple entier, en armes, a repoussé l'adversaire, avec l'appui du Très-Haut.

Une grande peinture à l'huile, au Musée d'Art et d'Histoire, représente l'Escalade; j'ai montré ailleurs l'intérêt de ce document, et j'en ai étudié les détails ⁶, dont certains permettent de le dater d'après 1606, peut-être même

⁵ Selon les indications de l'inventaire des collections lapidaires; sans date d'entrée.

⁶ DEONNA, *Les anciennes représentations de l'Escalade, Genava*, XXX, 1952, 68, n° 17, pl. XXII-XXV.

⁷ *Ibid.*, 77.

d'après 1619⁷. Sur les bastions de l'enceinte sud, où eut lieu l'attaque, des anges tiennent des banderoles avec des versets bibliques. Celui du bastion de Saint-Léger, en a deux, et on lit sur l'une le même passage de Néhémie :

«N'ayez point de peur de vos ennemis, souvenez-vous du Seigneur grand et redoutable, combattez pour vos frères, vos fils et vos filles, pour vos femmes et pour vos maisons. Neh. 4»⁸.

Nul doute qu'il y ait un lien entre l'inscription des fortifications de Rive et celle de la banderole. Mais laquelle des deux est antérieure à l'autre ?

Construit en 1544, sur le front sud, le bastion de Saint-Léger⁹ était hors du champ de l'action, localisée entre la tour de la Corraterie et la porte Neuve ; il n'y avait pas de raison d'y placer une inscription commémorative de l'Escalade. Après celle-ci, encore en 1602, et dans les années suivantes, on remania et renforça certains points de l'enceinte¹⁰, mais il ne semble pas que ce bastion ait été modifié avant la seconde moitié du XVII^e siècle¹¹. Le texte de la banderole ne le concerne donc pas spécialement, pas plus que ceux des autres banderoles tenues par des anges sur les bastions de l'Ile, de l'Oie, du Pin¹², ne se rapportent à chacun d'eux, qui n'ont jamais reçu de telles inscriptions. Mais ce texte reproduit assurément celui des fortifications de Rive ; le peintre a voulu rappeler ce dernier, et il l'a reporté sur le bastion de Saint-Léger, parce que les remparts de Rive, où se trouvait l'original, ne sont pas visibles à l'extrême droite de sa peinture.

Une autre inscription commémorative de l'Escalade évoque la même pensée, sous une autre forme. On la lit sur le cartouche ovale d'une des clefs de voûte sous le portique de la Maison de Ville, sculptée vers 1620, la plus proche du portail de 1556 au bas de la rampe : «Pugnate pro aris et focis. Liberavit vos Dns XII die Xbris MDCII»¹³. Le texte est emprunté à Cicéron¹⁴ ; la tête d'ange au dessus du cartouche, motif banal, rappellerait-elle toutefois les anges porteurs de banderoles sur la peinture ?

⁸ *Ibid.*, 72, n° 10 q.

⁹ Sur ce bastion, *Genava*, XXX, 1952, 9, n. 2, réf. ; entre autres travaux, ROUSSY, *Le bastion de Saint-Léger, L'Escalade de 1602*, 335^e anniversaire, 1602-1937, édité par la Compagnie de 1602, 11^{me} année, 11.

¹⁰ *Genava*, XXX, 1952, 6 sq.

¹¹ Le bastion «Bourgeois» est construit en 1668 au devant des bastions de Miron et de Saint-Léger ; il se raccordait par le flanc gauche au saillant de l'ancien boulevard de St-Léger. ROUSSY, 15 ; modifications du XVIII^e, *ibid.* Démoli en 1848 avec l'ensemble des fortifications. Il en subsiste toutefois une partie, BLONDEL, *Le développement de Genève à travers les siècles*, 1946, 129. — Cf. DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, 1905, 123, fig. et n. 6 (dessin du général Dufour).

¹² *Genava*, XXX, 1952, 72, n° 8-11.

¹³ C. MARTIN, *La Maison de Ville de Genève*, 93, n° 4, pl. XVII, 4 (date, 94) ; *Pierres sculptées*, n° 999, réf.

¹⁴ CICÉRON : *Pugnare pro aris et focis... Est mihi pro aris et focis certamen.*

L'inscription que Flournois a vue à la fin du XVII^e siècle aux fortifications de Rive était à sa place originelle, et n'avait pu être rapportée d'ailleurs. Mais comment expliquer sa présence sur le flanc est de l'enceinte, si elle se rapporte à l'Escalade, alors que celle-ci eut lieu sur le flanc sud?

Au début du XVII^e siècle, les défenses du côté de Rive sont insuffisantes¹⁶, et l'on décida de les renforcer immédiatement après la tentative avortée de 1602¹⁷. Le principal ouvrage fut le bastion dit de Hesse¹⁸; il fut construit de 1606 à 1607¹⁹, en partie grâce à un don de 10.000 écus fait en 1605 par le landgrave Maurice de Hesse²⁰; celui-ci avait passé par Genève quelques années auparavant, en juillet 1602²¹. L'inscription en question se rapporte selon toute vraisemblance à ces aménagements nouveaux faits du côté de Rive, que l'Escalade avait suscités²².

De telles inscriptions, signalant la protection divine, le patriotisme des citoyens, n'ont été mises sur les murs de Genève que rarement et dans des circonstances exceptionnelles: une, en 1558, près de l'ancienne porte de la Corraterie, commémore la Réforme: «Quum anno 1535 profligata romani Antechristi tyrannide», etc.²³; une était à la face du boulevard de Saint-Jean, composée en 1645 par le jurisconsulte Godefroy: «Viator, munita licet satis sit», etc.²⁴; une rappelait en 1662 le don des Provinces-Unies, grâce

¹⁵ Deux seulement des cartouches de 1620 ont des têtes d'anges; celui-ci et son voisin immédiat, MARTIN, 93, n° 3, pl. XVII, n° 3; *Pierres sculptées*, n° 931: quatre têtes d'anges, une à chaque angle; au centre du cartouche, la balance de la Justice.

¹⁶ MASSÉ, 30 — 1. Cf. plan Gillier, 1566 — 68; CLOUZOT, *Anciens plans de Genève*, Mém. Soc. Hist. de Genève, 4^e, VI, 1938, n° 2; MASSÉ, pl., I; *Genava*, XXX, 1952, 6, n. 5, pl. I.

¹⁷ Sur la porte de Rive, la date 1602, FLOURNOIS, 30; *Pierres sculptées* n° 823; sur cette porte, *Pierres sculptées*, n° 631, réf.; BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, 129 (ses diverses réfections). — MASSÉ, 34, 90, n. 14 (peu après 1602 on fit construire un ravelin en demi-lune pour couvrir la porte de Rive); travaux de 1603, *ibid.*, 34 (porte de Rive).

¹⁸ Sur ce bastion, *Pierres sculptées*, n° 924, p. 374, n. 1, réf.; GALIFFE, *Genève hist. et archéologique*, 152 et n. 1; DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, 125, fig. (dessin du général Dufour), et n. 1; MASSÉ, 34, pl. III, IV, VI; BLONDEL, 65, fig. 25. Remanié en 1692; les dalles funéraires de Bruay et de Willemand ont été découvertes en 1692, «en agrandissant le flanc du bastion de Hesse»; FLOURNOIS, 38. — Aussi en 1717, BLONDEL, 128.

¹⁹ Dans les collections lapidaires du musée de Genève, dalle, jadis au boulevard de Rive, avec l'inscription «Achévé en 8bre 1607. IB.» FLOURNOIS, 30, donne l'inscription complète, il manque en effet le début: «Fondé le 1 janv. 1606». *Pierres sculptées*, n° 924. — Les initiales IB sont celles de l'architecte Jean Bogueret, *ibid.*, n° 918, 920, réf.

²⁰ Registres du Conseil, 24 juin 1905.

²¹ J. SARASIN, *Le Citadin de Genève*, 1606, éd. Paris, Le Bret, 38, mentionne une inscription à la louange de Genève que Maurice de Hesse laissa sous le chevet de son lit: «Galliam ingressurus Genevas reliquit perpetuae memoriae ergo anno 1602 iulii 28 Mauritius Hassiae landgravius, etc.»

²² FLOURNOIS, 30, énumère à la suite les trois inscriptions des murs de Rive; a) «Sur la porte de Rive 1602». b) «Au boulevard de Rive. Fondé le 1 janv. 1606 Achevé en 8bre 1617». c) «Au même boulevard de Rive: Ne timete, etc.»

²³ *Pierres sculptées*, n° 1035, réf.

²⁴ *Ibid.*, n° 937, réf.

auquel fut construit le bastion dit de Hollande, où elle était encastrée: «Oppugna oppugnantes me...»²⁵. Les autres inscriptions des fortifications, assez nombreuses, ne mentionnent que les dates de construction ou de réfection²⁶, parfois certaines circonstances techniques²⁷.

«La délivrance miraculeuse de l'Escalade en 1602, fut célébrée par un jeûne solennel, qui se convertit plus tard par un service annuel, mais aucun monument n'en consacre le souvenir, dit Rigaud²⁸. De simples inscriptions furent décrétées. Elles furent cependant gravées sur pierre. L'une fut placée à l'Hôtel de Ville, auprès du porche de la rampe, dans la clef de voûte²⁹. Une seconde fut incrustée dans le mur même contre lequel les échelles avaient été dressées. La troisième enfin est une pierre tumulaire actuellement adossée dans le mur de l'église de Saint Gervais³⁰. Elle a transmis à la postérité les noms des citoyens qui succombèrent alors en défendant la patrie. La seigneurie trouvait que les meilleurs monuments à élever étaient de hautes murailles et une enceinte bien défendue»³¹.

Une seule de ces inscriptions commémoratives de l'Escalade fut encastrée dans le mur où avait eu lieu l'attaque, et en rappela les circonstances: «Quod non Allobrogas rapit furor...»³². Avec la pierre tumulaire de Saint-Gervais, ce sont les uniques documents que cite Jean Sarasin dans son «*Citadin de Genève*», paru peu après l'événement, en 1606³³. L'auteur est bien informé, il connaît les monuments officiels genevois et en cite plusieurs, par exemple l'inscription jadis au portail de la maison de Ville, «Beati qui faciunt justitiam in omni tempore»³⁴, supprimée au cours du XVII^e siècle³⁵; des sentences

²⁵ *Ibid.*, n° 941, réf. — Le crocodile des armes de Nîmes était sculpté à l'angle du bastion Bourgeois, 1668, en souvenir du don fait par les Eglises protestantes de France, surtout de Nîmes. GALIFFE, 153.

²⁶ *Pierres sculptées*, n° 911 sq.

²⁷ *Ibid.*, n° 920, Ile Rousseau: «fondé tant sur pilotis que sur terre ferme»; n° 954, nouveau bastion du Pin, début du XVIII^e s., «Explanato colle, completis vallibus»; GALIFFE, 154.

²⁸ RIGAUD, *Mém. Soc. hist. de Genève*, V, 1847, 13.

²⁹ C'est la clef de voûte de 1620, mentionnée plus haut.

³⁰ *Pierres sculptées*, n° 538, réf. (1602).

³¹ Rigaud reprend les termes mêmes de l'inscription «Viator, etc.», *Pierres sculptées*, n° 937.

³² *Pierres sculptées*, n° 989, réf.

³³ J. SARASIN, *Le Citadin de Genève*, éd. Paris, Le Bret, 1606: inscription murale, 359; pierre tumulaire, 360.

³⁴ *Citadin*, 367: «La sentence qui est escripte sur le second portail de votre maison de ville». «Beati sunt qui faciunt justitiam in omni tempore». Le portail date de 1556, et l'inscription sans doute aussi. On notera qu'elle reprend en d'autres termes le texte de Cicéron qui accompagne un des personnages de la fresque de la salle du Conseil: «Nullum autem tempus est quo justitia vacare debeat». Cf. DEONNA, *Les fresques de la maison de ville de Genève*, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 1952, n° 8.

³⁵ Elle n'existait plus au temps de Flournois (1637 — 1693), qui écrit: «Il y avoit autrefois sur le portail qui est au pié de la maison de ville cette inscription «Beati qui faciunt

accompagnant les personnages de la fresque de la salle du Conseil dans le même édifice, de la fin du XV^e siècle³⁶. Si Sarasin ne signale pas l'inscription des fortifications de Rive, évocatrice de l'Escalade, c'est parce qu'elle est postérieure à l'édition du *Citadin* (1606), et nous avons pensé pouvoir la dater de 1607; pour la même raison chronologique, il ignore la peinture à l'huile qui en reprend le texte (vers 1619)³⁷, et la clef de voûte de l'Hôtel de Ville (1620), autres souvenirs de l'Escalade.

Si nos déductions paraissent plausibles, l'inscription des fortifications de Rive serait un des rares documents épigraphique qui commémore l'Escalade de 1602, de peu postérieur à l'événement.

justitiam in omni tempore». Sans doute a-t-elle disparu lors de la construction du portique et des premières clefs de voûte (1620). — Cf. *Pierres sculptées*, n° 929; MARTIN, 70, n. 4.

³⁶ *Citadin*, 367: «Vous ressouvenans aussi des beaux dictons qui ornent les parois de la sale du Conseil, et de celui-ci entre autres: «Concordia parvae res crescunt, discordia magnae dilabuntur». C'est le texte de Salluste; DEONNA, *Les fresques*, n° 6. — *Citadin*, 362: «Discite iustitiam moniti et non temnere divos». Sarasin ne précise pas son emprunt, mais ce vers de Virgile accompagne un autre personnage des mêmes fresques; DEONNA, *ibid.*, n° 11. Un autre passage du *Citadin*, 367, «votre Estat sera estançonné sur les deux colonnes de piété et de justice», pourrait être un souvenir de même origine, le texte de Lactance, «Justitia habet duas venas pietatem et equitatem», DEONNA, *ibid.*, n° 7.

³⁷ *Le Citadin*, dans sa description des tableaux historiques conservés à la maison de Ville, cite un tableau de l'Escalade, mais nous croyons avoir prouvé qu'on ne peut l'identifier avec la grande peinture du Musée, Genava, XXX, 1952, 43, n° 2, 77.